

COMMISSION CYCLISTE DE L'ARIEGE

Compléter le cadre ci-dessus avec les coordonnées du Comité concerné

REGLEMENT EPREUVE ROUTE SAISON :

DATE : 26 mars 2023

CLUB : CAMARADE SPORT ET LOISIRS

CONTACT (Nom, Tél. & Courriel) : FONTAINE PATRICK 0778147880 OU 0770366157

NOM DE L'EPREUVE (+ CP-VILLE) : GRAND PRIX CYCLISTE DU MAS D'AZIL

EPREUVE du CHALLENGE ✓ PRINTEMPS NOCTURNES AUTOMNE HORS
REMISE DES DOSSARDS

- ADRESSE COMPLETE : BISTROT DU MAS

COMMISSAIRE ou AIDE COMMISSAIRE MIS A DISPOSITION PAR L'ORGANISATEUR :

- NOM(S) Prénom(s) : FONTAINE MARIE-ODILE , GILLIS MARTINE

LONGUEUR		TYPE		OPENRUNNER	
Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
1 ^{ère}	14h30	15h30	15	76.5	Bouquets et coupes au 1er de chaque catégorie
2 ^{ème}	14h30	15h30	15	76.5	
3 ^{ème}	14h30	15h32	14	71.4	
4 ^{ème}	12h30	13h30	12	61.2	
5 ^{ème}	12h30	13h32	11	56.1	
Cadets	12h30	13h32	10	51	
Minimes	12h30	13h32	6	30.6	
Féminines	12h30	Suivant catégorie	Suivant catégorie	Suivant catégorie	

ENGAGEMENTS (Règles et consignes applicables à l'épreuve) :

EPREUVE OUVERTE AUX LICENCIES FSGT ET AUX NON LICENCIES FSGT

- TARIFS DES ENGAGEMENTS

- LICENCIES FSGT ADULTES : 7€
- LICENCIES FSGT MINIMES & CADETS : 3€
- NON-LICENCIES FSGT ADULTES (Ufolep, Ffc, Fftri, NL(1) ... : 10€
- NON-LICENCIES MINIMES & CADETS (Ufolep, Ffc, Fftri, NL(1) ... : 6€

Non-Licenciés (sans fédération) : présentation d'un certificat médical de moins de 6 mois autorisant la pratique du cyclisme en compétition

OBSERVATIONS :

- Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie-Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.
- Les 1ères catégories courront dans le peloton des 2èmes catégories et seront récompensés uniquement s'ils sont vainqueurs de la course.
- Braquets Minimes garçons et filles : 7,01m (46x14) - Braquets Cadets garçons et filles : Libre
- En accord avec les Commissaires et en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve, l'organisateur peut décider de regrouper ou de séparer les pelotons
- Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tour
- Le port du maillot est obligatoire pendant l'épreuve et pour recevoir les récompenses
- Tout coureur qui abandonne doit obligatoirement indiquer son numéro de dossard au podium des commissaires.